



Mios, le 11 décembre 2024

Agence Régionale de la Santé

Monsieur le Directeur

103 bis, rue Belleville

CS91704

33063 BORDEAUX CEDEX

Monsieur le Directeur,

En réponse à une sollicitation de la commune de Mios en juin 2024, une réunion a eu lieu le 4 octobre 2024 en présence de Mme Sylvie Pauwels, chargée de mission Premier recours pour la délégation Départementale de la Gironde de l'ARS, des docteurs généralistes Silvestri, Carminati et Rayssac du cabinet « les Galips », de M Pain, maire de Mios et M Bagneres, 1^{er} adjoint.

Le 26 octobre nous avons reçu un mail de réponse à l'attention du secrétariat du Maire de Mios (voir en pièce jointe). Nous avons été surpris de voir que les médecins n'étaient pas destinataires de ce mail, nous les avons mis en copie de cette réponse à leur demande, devant l'absence de la réponse de l'ARS. Surpris également qu'aucun compte rendu officiel de cet entretien reprenant les éléments de la réunion, argumentaires et propositions des trois parties n'avait pas été établi.

Vous trouverez dans ce courrier les éléments complets de cette réunion.

En préambule, les trois médecins regroupés dans la SCI des Galips ont présenté leurs situations et les difficultés rencontrées dans le cadre de leur recherche de remplacement en raison du départ en retraite imminent de deux d'entre eux, mettant en péril l'avenir de leur cabinet.

Par ailleurs M le Maire insiste sur le fait que la commune a quatre médecins généralistes, mais que trois d'entre eux seront très prochainement en retraite, entre quelques mois et deux ans et que le besoin pour être en corrélation avec sa population est à minima de six à sept médecins. L'urgence de la situation est de permettre de pouvoir remplacer les médecins en instance de départ sur la structure existante.

Le docteur Carminati précise que malgré l'effort de se former en tant que maître de stage et d'avoir accueilli un jeune médecin, celui-ci a préféré partir vers une commune en ZIP pour bénéficier des aides à l'installation allouées par l'ARS.

Lors de nos échanges, Mme Pauwels a abordé la question de se structurer en Maison de santé pluri professionnelle mais les médecins présents ont indiqué ne pas souhaiter s'orienter vers cette piste parce que ce projet n'est pas nécessaire, leur structure étant déjà sous forme de maison médicale.

Il est également noté dans ce mail que la commune avait proposé aux médecins de déménager dans un bâtiment partagé sur la commune à Lacanau-de-Mios mais cette solution n'a pas été retenue. Cette observation n'a aucune réalité et n'a pas été évoquée dans ces termes. Précisément, il a été dit d'une part qu'un projet de pharmacie existait sur Lacanau de Mios avec dans ce même lieu un local prioritairement à destination médicale, d'autre part que dans une résidence du centre-ville de Mios en cours de construction, un local privé mais réalisé à l'initiative de la commune, était prévu pour accueillir de nouvelles professions médicales. A ce jour, après un an de commercialisation, le promoteur n'a eu aucune proposition d'installation, toutes professions médicales confondues et par conséquent ces projets ne sont pas pérennes dans l'immédiat.

Pour la commune, l'objectif de ce local était de favoriser l'arrivée de plus de médecins pour répondre aux besoins grandissants des miossais ; pour rappel plus de 12500 habitants à ce jour et en aucun cas l'objectif était d'inciter les médecins du cabinet des Galips à déménager, cette proposition ne leur a pas été faite.

Il est précisé que l'objectif des médecins généralistes est de conserver le cabinet existant et d'y accueillir un nouveau collaborateur, nous confirmons ce point mais nous précisons que notre attente est bien supérieure à un seul médecin.

Plusieurs propositions ont été faites de la part de Mme Pauwels mais n'ont pas été reprises dans le mail :

- Création d'une MSP → Maison de Santé Pluridisciplinaire facilitant le travail dans un collectif et pas nécessairement dans un lieu physique en précisant qu'il n'existait pas d'aide hors zonage ZIP. Il est précisé que l'attente de tous étant de pérenniser ce qui existe déjà.
- Possibilité des docteurs juniors, 1 an obligatoire sur site avec un médecin maître de stage mais opérationnel seulement en novembre 2026.
- Rappel de la possibilité des assistants médicaux pour dégager du temps médical. Cette proposition n'a pas retenu l'adhésion du Docteur Silvestri, en précisant que la plus grande partie des examens sont de la seule compétence du médecin pour établir son diagnostic et qu'une secrétaire déjà en place remplissait toutes les compétences professionnelles prévues à cet effet.
- Demande à la mairie de réfléchir à une stratégie Val de l'Eyre avec les communes de Salles, Belin voire Marcheprime. La question se pose de savoir comment agir sur ce point en sachant que les communes citées rencontrent des problèmes similaires à Mios.
- Rappel d'une réunion sur l'arrondissement d'Arcachon les 24 01 2025 et 14 03 2025 en présentiel ou distanciel avec pour objet : feuille de route 1^{er} recours, des invitations seraient en cours (pas reçues à ce jour).

Les médecins informent l'ARS d'une possibilité d'avoir un médecin résidant sur la commune, le mail de Mme Pauwels indique que la commune et l'ARS ont proposé de faciliter l'installation de ce jeune médecin si un projet se concrétise sans en préciser les contours. Pas de souvenir de cet engagement, du moins avoir proposé aucun élément concret. D'autre part aucune trace dans ce mail des arguments présentés par les médecins au cours de ce rendez-vous pour expliquer en quoi ces différentes propositions étaient peu crédibles dans la situation de Mios et ne correspondaient en aucun cas à l'urgence de la situation.

Pas de retour non plus sur l'évocation du nombre de patients suivis par les docteurs Rayssac et Carminati qui dénotent au travers de ces chiffres un besoin de remplacement bien supérieur aux capacités du cabinet actuel.

Lors de notre échange, nous avons également abordé la problématique des zonages ARS. Dans son mail, Mme Pauwels en précise les règles et le fonctionnement et nous informe qu'une révision du zonage est prévue en 2025. La commune va solliciter les acteurs locaux au niveau départemental pour pouvoir obtenir une modification du zonage.

L'ensemble de ces données sont connues de tous mais semblent inefficaces dans les cas de situation d'urgence. La répartition des médecins sur le territoire français est malheureusement inégale, dense sur certaines villes selon leurs attractivités, dépendante du zonage ARS dans d'autres territoires mais en aucun cas, elle tient compte de l'évolution rapide des situations particulières.

La notion des aides financières des différentes instances (Assurance maladie, ARS, etc...) associée aux différents zonages ZIP, ZAC vient engendrer une concurrence et une surenchère inacceptable des communes pour attirer de nouveaux médecins et créer pour les médecins eux même des situations malsaines. Ces constats évoqués lors de ce rendez-vous ne sont pas repris dans ce mail. Nous rappelons que si le domaine de la santé est primordial à nos yeux d'élus, ce n'est pas une compétence des communes.

Plus concrètement, la commune de Mios peut se retrouver rapidement en situation de carence de médecins généralistes. Cette situation est inacceptable sur une commune de près de 13 000 habitants pour nos médecins, les élus, les habitants. Une mobilisation de la population, pétition, articles de presse sont lancées.

Nous attendons de la part de l'ARS une réaction plus concrète à cette situation et restons à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire

Cédric PAIN



Les médecins

Dr CARMINATI

Dr RAYSSAC

Dr SILVESTRI